

# Appel à Manifestation d'intérêt en vue d'actions d'animation pour la filière forêt-bois

## Contexte

---

Les demandes de financement pour des actions immatérielles en faveur de la filière forêt bois font l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt annuel et sont examinées lors d'une conférence des financeurs.

Les actions doivent s'inscrire dans les axes opérationnels du contrat forêt bois approuvés en 2019.

## Objectifs et cadrage

---

Cet appel à manifestation d'intérêt s'attèle à recenser en vue de leur financement potentiel les initiatives collectives visant à

- Anticiper les changements climatiques et gérer les forêts d'une manière dynamique et multifonctionnelle ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Développer et diversifier les marchés ;
- Encourager les projets de territoires ;
- Développer les compétences ;
- Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers.

Cependant pour 2024, compte tenu des phénomènes de crises climatiques et sanitaires connus depuis 2018, l'Etat et la Région souhaitent concentrer leurs financements vers des actions collectives sur l'adaptation des forêts, des entreprises forestières et des industries du bois aux changements climatiques. Ces initiatives peuvent -être dans le cadre de la gestion des forêts de :

- Partager les connaissances avec les différents programmes de recherche appliquée et fondamentale en cours sur la question du changement climatique et l'adaptation des activités économiques et de la biodiversité à ces changements.
- Améliorer les connaissances sur les stations et les habitats et revoir les catalogues de stations forestières, notamment concernant l'exposition des forêts au risque de tempête et au risque incendie.
- Acquérir des données en région sur la réaction des forêts aux effets du changement climatique :
  - Suivi des réseaux de placettes sous l'angle du changement climatique ;
  - Recensement et étude des essais déjà existants d'introduction d'essences ou provenances extérieures à la région ;
  - Suivi des dépérissements.
- Mettre en œuvre une sylviculture plus résiliente : densités, étagement de la végétation, sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences, meilleure gestion des dépérissements, sans que cela se traduise par un abandon de l'objectif de multifonctionnalité de la gestion forestière (la conservation des fonctions de productions ne doit pas se faire au détriment des autres fonctions).

- Expérimenter de nouvelles variétés voire de nouvelles essences dans le cadre d'îlots d'avenir dont la mise en place doit être encadrée pour éviter des effets négatifs sur l'environnement ou les ressources génétiques.
- Contribuer à la conservation de la ressource génétique régionale, notamment par l'identification de nouveaux peuplements sélectionnés.
- Accompagner la filière dans l'utilisation d'une ressource de moindre qualité du fait des dépérissements : caractérisation des bois, etc.
- Communiquer auprès du public et des prescripteurs sur les impacts du changement climatique sur les peuplements forestiers et la matière (couleur des bois, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres initiatives permettant de relever collectivement le défi des changements climatiques pourront être proposées.

## **Bénéficiaires éligibles**

---

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics et privés, les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), l'Office national des forêts (ONF), les chambres régionales et départementales d'agriculture, les associations reconnues par les préfets, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), les instituts de recherche ainsi que tous les opérateurs de la filière porteurs d'un projet collectif de développement de la filière forêt-bois.

## **Actions éligibles**

---

Les actions éligibles doivent correspondre aux objectifs de la politique régionale forestière, Il peut s'agir, entre autres, des actions suivantes :

- L'animation en faveur de la prise en compte du changement climatique dans la filière forêt bois ;
- Les actions de communication et d'information comprenant notamment :
  - L'organisation d'événements de promotion de la forêt et de la filière bois (salons, conférences) ;
  - La création et la diffusion de documents d'information ;
  - La transmission d'informations techniques ;
- La formation à destination des professionnels, des propriétaires, du public ;
- Les études ou diagnostics scientifiques, techniques, prospectifs, à caractère régional ;
- Les expérimentations ayant un objectif démonstratif.
- 

## **Processus de dépôt et calendrier de sélection des projets**

---

Les fiches appel à projet pour les actions collectives 2024/2025, dont un modèle est joint en annexe sont à retourner à Fibois, 12 rue François Villon, 25 000 Besançon pour le vendredi 12 avril 2024. Ces propositions d'actions seront examinées dans le cadre de la Conférence des Financeurs prévue le 23 mai matin prochain.

## Contact et information

---

DRAAF Bourgogne franche Comté, 4 bis rue Hoche, 21 000 Dijon  
Catherine Mercier 03 39 59 41 87  
Site de Besançon : 5 voie Gisèle Halimi 25000 Besançon  
Courriel : [srfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:srfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Conseil régional de Bourgogne Franche Comté 4 square Castan, 25000 Besançon  
Pour la partie amont de la filière  
Jean Croisel 03 80 44 36 10  
Courriel [Jean.croisel@bourgognefranche.comte.fr](mailto:Jean.croisel@bourgognefranche.comte.fr)  
Pour la partie aval :  
Catherine Angonin 03 80 44 34 14  
Courriel : [Catherine.Angonin@bourgognefranche.comte.fr](mailto:Catherine.Angonin@bourgognefranche.comte.fr)